



Distr.
GÉNÉRALE

TIM/SEM.1/2003/R.1 (Summary)
18 décembre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Séminaire sur
LES STRATÉGIES RELATIVES À L'UTILISATION RATIONNELLE DU BOIS
Poiana Brasov, Roumanie
24-27 mars 2003

La gestion durable des forêts et le choix de la provenance du bois

Document établi par M. David Bills,
Directeur général de la Commission forestière de Grande-Bretagne, Royaume-Uni

Résumé

L'emploi de bois dans la construction peut avoir de nombreux avantages pour l'environnement mais à condition que le bois provienne de forêts bien gérées et que les opérations de récolte s'effectuent légalement, faute de quoi en résolvant un problème on peut très bien aboutir à en créer un autre.

Si l'on veut démontrer à l'utilisateur final tous les avantages du bois, il faut être capable de prouver que le bois qu'il achète provient de forêts gérées de façon à en garantir la durabilité.

Dans le document on évoque la préoccupation relativement nouvelle de la communauté mondiale, qui souhaite un aménagement durable des forêts et s'inquiète de l'exploitation illégale des forêts. Le Royaume-Uni est un grand importateur de bois et d'autres produits forestiers et le Gouvernement britannique reconnaît qu'il a le devoir de se préoccuper des incidences de la demande de bois sur la gestion des forêts et le commerce des produits forestiers au-delà de ses frontières. Toutefois avant de pouvoir agir, il faut que les choses soient en ordre dans le pays.

L'auteur du document expose le travail réalisé au Royaume-Uni pour mettre en place un bon système de certification et fait valoir que les systèmes de certification applicables au bois provenant de forêts nationales et au bois importé sont appelés à jouer un rôle important pour influencer les choix du consommateur et des prescripteurs au Royaume-Uni, non seulement pour ce qui est du type de bois à employer mais aussi pour encourager l'utilisation de bois - matériau compatible avec la protection de l'environnement - à la place d'autres matériaux.
